

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE ACCEPTÉS CNI/PASSEPORT

Il doit être au NOM et Prénom de l'utilisateur

Il doit dater de moins d'un an

Le justificatif de domicile ne doit pas être une photo ou un scan mais un document original ou bien un pdf de bonne qualité

Pour les femmes mariées, le justificatif de domicile peut être au NOM et Prénom de son mari

- Facture de téléphone (fixe ou portable)
- Facture d'électricité ou de gaz (Bien s'assurer que l'adresse de consommation sur le côté du document soit la même que l'adresse en en-tête)
- Quittance de loyer (non manuscrite, faite par un organisme officiel)
- Facture d'eau
- Avis d'imposition ou de non-imposition
- Taxe d'habitation
- Attestation ou facture d'assurance habitation
- Relevé de CAF mentionnant les aides liées au logement

Les justificatifs refusés par la Préfecture :

- Taxe foncière
- Déclaration d'impôt
- Bulletin de salaire
- Contrat de bail
- Contrat de ligne mobile ou fixe
- Attestation ou facture assurance auto ou santé